

Du 12^{ème} 1905

N^o 8.

Le 12^{ème} septembre 1905 à onze heures du matin devant nous Pineau Jean, docteur en droit de Cussac, suppléant en son absence les fonctions d'officier de l'Etat civil se sont présentés en la mairie commune pour le mariage: D'une part: Veyries Jean, tisserand, âgé de trente ans né à Cussac le sixième mil huit cent soixante quinze domicilié avec ses père et mère à Cussac, fils majeur de Veyries Antoine registrier et de Grenouillet Sébastien sans profession, présents et consentants.

Veyries Jean
Bosq Sébastien

Et d'autre part: Bosq Sébastien sans profession, âgé de dix neuf ans, né à Cussac le dix huit février mil huit cent quatre vingt six, domicilié avec son père à Cussac, fille mineure de Delhomme Marie, décédée et de Bosq Raymond, propriétaire, présent et consentant.

Nous avons constaté que les actes de naissance des époux, l'acte de décès de la mère de l'époux et les actes des publications du mariage projeté ont été inscrits et opposés, tant inscrits sur les registres des actes de l'Etat civil de la commune de Cussac.

Sur notre interpellation les futurs époux nous ont déclaré avoir réglé les conventions civiles de leur mariage par un contrat passé le dix septembre courant devant me Margret, notaire à Cussac.

Nous avons fait lecture aux parties des pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre VI, du code civil, titre du mariage sur les devoirs respectifs des époux et après avoir reçu des contractants, l'un après l'autre la déclaration qu'ils veulent l'un prendre pour épouse Bosq Sébastien et l'autre pour épouse Veyries Jean nous avons prononcé publiquement et au nom de la loi qu'ils sont unis par le mariage et nous en avons dressé acte sur le champ en présence des quatre témoins

en. après désignés: _____

1° Veyrus Bernard, vigneron, âgé de vingt sept ans, cousin
de l'époux, domicilié à Mussy. _____

2° Braquessac Henri Sabotier, âgé de trente ans, beau-frère
de l'époux, domicilié à Limerque. _____

3° Saintout Armand, tonnelier, âgé de vingt sept ans, neveu
paternel, domicilié à Cussac. _____

4° Barquey Léonce, tonnelier, âgé de trente trois ans, neveu
paternel, domicilié à Cussac. _____

Lecture faite les époux, les pères des époux, la mère de
l'époux et les tuteurs ont signé avec nous. _____

Bary Schonille Époux
Veyrus Jean Époux
Schonille Veyrus

A. Veyrus

Bary

A. Braquessac

Veyrus

A. Saintout

Barquey Léonce

Suppléant de l'Etat civil,
Juvier